

<b>Politique</b>	Code de Conduite
<b>Propriétaire</b>	Responsables des Ressources humaines
<b>Version</b>	July 2019
<b>Approuvé par</b>	Equipe de direction de CAFOD
<b>Audience</b>	Représentants du CAFOD
<b>Prochain examen</b>	Juillet 2022

Le présent Code décrit la conduite que CAFOD attend de tous ses "**représentants**"<sup>1</sup>. Nos représentants comprennent les agents, les bénévoles<sup>2</sup>, les consultants et toute autre personne employée, sollicitée et/ou autorisée à effectuer un travail pour CAFOD ou à le représenter.

CAFOD demande à tous ses représentants d'adhérer à ce code de conduite. Les gestionnaires ont une responsabilité particulière dans la promotion et le respect du présent code en s'assurant que tous ceux qui représentent CAFOD sont soutenus dans la compréhension et le travail au sein de Cafod, ainsi qu'en fournissant un modèle de rôle fort. À l'occasion, d'autres intervenants devront aussi s'y conformer. Si tel est le cas, le code sera expliqué clairement avant que leur signature ne soit demandée.

CAFOD travaille à l'échelle internationale, et dans le cas où la loi locale contredit un des aspects de ce code et empêche son adhésion totale ou en partie, cela doit être discuté avec la direction de CAFOD au préalable.

Nous encourageons fortement toutes les personnes ou organisations à nous faire savoir si elles soupçonnent ou ont connaissance d'un manquement à ces engagements. Nous accueillons l'information comme un moyen d'essayer de corriger les choses et d'améliorer notre qualité et notre efficacité. Toute personne peut se référer à notre Politique de traitement des plaintes et faire un rapport par le biais de CAFODethicsPoint, de notre formulaire en ligne ou de notre ligne d'assistance téléphonique. Vous pouvez également consulter la page le site web [www.cafod.org.uk](http://www.cafod.org.uk) en cliquant sur « Contactez-nous ».

**Les représentants de CAFOD ont l'obligation de signaler** tout manquement présumé ou réel à ces engagements. Le personnel peut être passible de mesures disciplinaires graves s'il ne le fait pas., Pour signaler une infraction ou un manquement grave, adressez-vous tout d'abord à votre gestionnaire habituelle ou au coordonnateur désigné par CAFOD ou à un cadre supérieur ou à votre supérieur immédiat impliqué, bien que tous les représentants puissent aussi faire rapport initialement par l'entremise de CAFODethicsPoint s'ils préfèrent.

*Toute personne qui soulève une préoccupation au sujet d'une faute professionnelle potentiellement grave sera protégée contre la victimisation ou tout autre traitement préjudiciable, à condition que les préoccupations soient soulevées de bonne foi. Les fausses allégations délibérées constituent une infraction grave.*

<sup>1</sup> Le Code de conduite s'applique également à toute activité en ligne, y compris les médias sociaux. Vous pourrez accéder aux lignes directrices sur l'utilisation des médias sociaux sur le site intranet de CAFOD 'CAFOD People' ou vous pouvez demander à votre point de contact désigné dans CAFOD pour plus de détails.

<sup>2</sup> Il existe une version abrégée de ce code de conduite pour les volontaires de CAFOD en Angleterre et au Pays de Galles.

## Valeurs

1. Je m'assurerai que ma conduite personnelle et professionnelle soit perçue comme étant, conforme aux normes les plus élevées et à la vision, mission et valeurs de CAFOD et ne jette pas le discrédit sur CAFOD.
2. J'agirai de bonne foi et traiterai les autres avec dignité et respect, sans discrimination, harcèlement, abus (y compris harcèlement sexuel, abus ou inconduite) ou négligence.
3. Je prendrai des mesures raisonnables pour protéger les autres contre les préjudices et pour contester les atteintes aux droits d'autrui.
4. Je me conformerai aux lois locales et ferai preuve de respect pour la culture du pays dans lequel je travaille et/ou agirai en tant que représentant de CAFOD.
5. Je m'assurerai que j'agis conformément aux lignes directrices en matière de santé, de sûreté et de sécurité et je m'efforcerai de protéger les autres.
6. En tant qu'organisation confessionnelle, CAFOD valorise et respecte le droit de tous ses représentants à pratiquer leur foi. J'observerai également les sensibilités locales lorsque je pratiquerai mes propres croyances religieuses.

## Corruption

7. Je maintiendrai des normes appropriées d'honnêteté et d'intégrité en matière de responsabilité financière.
8. Je n'utiliserai pas la position de pouvoir conférée par mon rôle pour exercer des pressions, améliorer mes gains personnels sur les plans économique, professionnel, politique ou sexuel, obtenir ou accepter des faveurs, pots-de-vin, cadeaux ou autres formes d'enrichissement personnel.
9. Je déclarerai tout intérêt financier, personnel, familial (ou relation intime étroite) dans les affaires officielles qui peuvent avoir un impact sur mon travail – par exemple, les contrats de biens / services ou d'emploi, les organisations partenaires, les autorités civiles, les communautés que nous aidons.
10. Bien que CAFOD reconnaisse que ceux qui représentent CAFOD exercent et expriment leurs opinions politiques selon leurs propres croyances et principes, je veillerai à maintenir une distance raisonnable entre mes activités politiques personnelles et mon rôle avec CAFOD et je déclarerai tout conflit d'intérêts potentiel découlant de mes activités politiques. Il est entendu que le personnel et les parties prenantes ayant des rôles ou des activités politiques spécifiques entreprendront parfois des travaux avec ou pour CAFOD (par exemple, parlementaires, militants, autres) et que cette participation sera convenue avec leur contact ou gestionnaire CAFOD concerné.
11. Je veillerai à ce que les biens matériels et immatériels de l'organisation, tels que les véhicules, les ordinateurs, les équipements de communication, la propriété intellectuelle et les données, ne soient pas utilisés à mauvais escient et soient protégés contre le vol, la fraude ou tout autre dommage.
12. Je comprends que CAFOD interdit le port d'armes sur toute propriété de CAFOD (possédée ou

louée), y compris le logement, le bureau, les véhicules, etc. Le personnel civil et militaire armé n'est pas autorisé volontairement dans les véhicules ou les biens appartenant à CAFOD ou exploités par CAFOD.

13. Je n'accepterai rien dans le cadre de mon travail avec CAFOD qui soit, ou qui puisse être perçu comme un enrichissement personnel (par ex. pots-de-vin, faveurs). Cela inclut les communautés que nous aidons, les partenaires ou les entrepreneurs. De petits cadeaux ou des marques de reconnaissance peuvent être reçus, mais les gestionnaires doivent être informés de tout cadeau offert ou reçu.

### **Conduite personnelle et protection de la personne**

14. Je n'entreprendrai aucune relation sexuelle avec un membre d'une communauté ou un partenaire que nous aidons et avec qui nous sommes en position de pouvoir ou d'autorité. Toute relation sexuelle susceptible d'être perçue comme un abus de pouvoir ou d'autorité doit être déclarée à mon supérieur, à la personne-ressource des RH ou à un autre supérieur de la CAFOD.
15. Je n'utiliserai pas ma position de pouvoir en tant que représentant de CAFOD pour entrer en relation avec un collègue.
16. Je n'userai pas de mon pouvoir en tant que représentant de la CAFOD pour refuser de l'aide ou des services sans motif valable.
17. Je n'échangerai pas d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou abusif. Cela inclut l'échange de faveurs sexuelles contre de l'aide qui est due aux communautés que nous aidons dans le monde ou aux partenaires avec lesquels nous travaillons.
18. Je n'aurai aucun type de relations sexuelles avec une personne âgée de moins de 18 ans (quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement local).
19. Je prendrai des mesures pour protéger les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables, notamment en m'abstenant de maltraiter physiquement les enfants (même lorsque cela est culturellement acceptable) et en utilisant des méthodes non violentes pour gérer le comportement des enfants (au travail et en dehors).
20. Mes contacts avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables (que ce soit par téléphone, en ligne ou par contact direct) seront supervisés, accompagnés, ou du moins en présence d'autres adultes. CAFOD reconnaît que des situations peuvent se présenter où cela ne peut être le cas pour des raisons urgentes ou pratiques. Si je me retrouve seul avec un adulte vulnérable ou un ou plusieurs enfants, j'en informerai mon supérieur hiérarchique à l'avance ou dès que possible.
21. Je ne favoriserai pas certains enfants ou adultes à l'exclusion d'autres.
22. J'évaluerai les risques de protection pour tous les événements dirigés par le CAFOD dont je suis responsable et je planifierai l'atténuation de ces risques.
23. Je ne travaillerai jamais sous l'influence de substances liées à la drogue ou à l'alcool qui entravent

ma capacité d'accomplir mes tâches.

24. Je n'utiliserai pas les ordinateurs ou autres équipements de l'organisation pour visualiser, télécharger, créer ou distribuer du matériel inapproprié, notamment de la pornographie.
25. Je n'utiliserai pas d'équipement d'enregistrement audio ou visuel secret dans le cadre de mon travail.
26. Je m'assurerai que toutes les photos d'enfants que je prends dans le cadre de mon travail avec CAFOD sont décentes et respectueuses. Je m'assurerai d'obtenir un consentement éclairé et de protéger l'identité des enfants dans tout média impliquant des personnes de moins de 18 ans.

*Il peut y avoir des circonstances particulières où un comportement non énuméré ci-dessus pourrait jeter le discrédit sur le CAFOD, dans un tel cas, la question serait portée à l'attention de votre gestionnaire, coordonnateur ou dirigeant du CAFOD.*

**Cette section est réservée aux copies papier seulement.** J'ai lu et compris le contenu du présent Code de conduite et j'en tiendrai compte dans le cadre de mon emploi à la CAFOD :

**Signé :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_